INFO-PARENTS





Mot de la direction

Chers parents, c'est avec beaucoup d'enthousiasme que nous vous accueillons à l'école des Explorateurs pour l'année 2023-2024. Nous sommes très heureux de retrouver vos superbes sourires. Toute l'équipe a vraiment hâte d'accueillir vos enfants le mardi 29 aout.

LA RENTRÉE DU PRÉSCOLAIRE se fera comme prévue de façon progressive, du mardi 29 aout au jeudi 31 aout inclusivement. L'horaire régulier débutera le vendredi 1^{er} septembre. À cet effet, vous recevrez les informations sur le déroulement de ces journées dans la semaine du 21 aout. Prenez note également que le transport scolaire débutera le 29 aout pour le préscolaire.

LA RENTRÉE DU PRIMAIRE (ÉLÈVES DE 1^{ER} À 6^EANNÉE) sera quant à elle, sous le thème « Une année tout en magie ». Vous trouverez joint à cet envoi, la lettre qui vous indique la procédure pour la rentrée. <u>Je vous invite à bien la lire puisque tous les détails y sont notés et qu'un « plan B » est prévu en cas de pluie.</u>

Au nom de toute l'équipe, je vous souhaite une belle rentrée 2023!

M^{me} Martine Gosselin, directrice





Mot du service de garde

Notre service de garde reprendra sa routine tout doucement et il sera tout à fait normal qu'en début d'année, les éducatrices vous demandent une pièce confirmant votre identité lorsque vous viendrez chercher votre enfant. Nous le ferons encore pendant quelque semaines

Votre réservation de base devra refléter votre réalité d'utilisation. S'il vous est nécessaire d'apporter des changements à celle-ci, écrivez-nous au sdg.043@cssda.gouv.qc.ca ou appelez à l'école au 450-492-3416, au poste 2. Si une urgence survenait et que vous deviez nous informer d'un changement exceptionnel le jour même, faites-le par courriel ou par téléphone <u>avant 10h le matin</u>, sans quoi nous ne pourrons appliquer le changement.

Notre technicienne, M^{me} Liza Godard et toute son équipe, sont fin prêts pour accueillir vos enfants et ont bien hâte de les retrouver!

<u>DATES IMPORTANTES</u>		
24 août 2023	19 h	Rencontre de parents pour les élèves du préscolaire 4 ans et 5 ans (1 ^{er} - 2 ^e -5 ^e et 6 ^e année primaire seulement. (<u>sans l'enfant</u>).
6 septembre 2023	18 h 30	Assemblée générale des parents du préscolaire et du primaire (Élection des membres du conseil d'établissement)
14 septembre 2023	19 h	Rencontre de parents pour les élèves 3 ^e et 4 ^e année du primaire seulement (<u>sans l'enfant)</u>
27 septembre 2023	18 h 45	Première rencontre du conseil d'établissement.
19 octobre 2023		Journée de la photo scolaire

*IL EST IMPORTANT DE NOTER QU'UNE JOURNÉE PÉDAGOGIQUE ÉCOLE DEMEURE À PLACER AU CALENDRIER SCOLAIRE.

Sécurité aux abords de l'école

Transport scolaire: Les utilisateurs du transport scolaire doivent respecter les règles établies par le conducteur d'autobus. Demeurer assis à la place assignée par le conducteur ou la conductrice durant tout le trajet et porter le masque est obligatoire pour les élèves du primaire dans le transport scolaire.

<u>Stationnement des employés</u>: Aucun parent ne peut utiliser le stationnement des employés pour déposer son enfant à l'école. Veuillez utiliser les endroits de débarquement prévus à cet effet sur le boulevard des Plateaux et rappeler à votre enfant d'utiliser le trottoir pour se rendre dans la cour.

<u>Supports à vélos</u>: Important de bien attacher son vélo sur l'un des supports à vélos qui se trouvent sur le trottoir, du côté du débarcadère des autobus. Bien évidemment, aucun élève ne peut circuler à vélo dans la cour.

Rentrée scolaire 2023: soyez vigilant! À l'approche de la rentrée scolaire, le Service de police intermunicipal de Terrebonne/Sainte-Anne-des-Plaines/Bois-des-Filion et la Ville de Terrebonne lancent un rappel important aux parents : faire preuve de vigilance et de prudence près des zones scolaires.

Des agents seront présents à différentes intersections ciblées et aux abords des écoles pour assurer la sécurité des élèves en faisant respecter les règles de conduite en zone scolaire. Ce travail de sensibilisation se poursuivra tout au long de l'année.

En tant que conducteur, il est de votre responsabilité de respecter le Code de la sécurité routière. En cas d'infraction, vous vous exposez à des pénalités. Ouvrez l'œil et soyez attentif aux jeunes marcheurs et cyclistes lors de vos déplacements. Également, lorsque vous déposez vos enfants au débarcadère de l'école, soyez patient et attendez votre tour.

Adoptez de bons comportements et soyez vigilant!